



Dossier # : 1256901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ACCORD DE SUBVENTION – GC-2930 entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et Parcs Canada afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada »

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de Lachine :

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à l'agence Parcs Canada dans le cadre du programme de subvention et de contributions de catégorie générale pour la mise en oeuvre du projet intitulé "Célébration du 200^e anniversaire du Canal-de-Lachine";

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine conclure une entente/accord de subvention d'un montant de 5 000 \$ avec l'agence Parcs Canada pour la réalisation de ce projet;

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine approuve le projet d'entente/accord de subvention avec l'agence Parcs Canada dans le cadre du programme subvention et de contributions de catégorie générale pour la réalisation du projet de mise en oeuvre du projet intitulé "Célébration du 200^e anniversaire du Canal-de-Lachine";

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine confirme que le projet d'entente/accord respecte le dispositif du décret numéro 1852-2024 pris par le gouvernement du Québec le 18 décembre 2024;

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente/accord n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cette entente/accord;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente/accord soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au plus tard trente jours après la date prévue pour la signature de l'entente;

QU'une copie de cette entente signée par toutes les parties soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au plus tard trente jours après la date prévue à l'alinéa précédent;

QUE Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement, est autorisé à signer cet entente/accord;

D'imputer cette somme conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-03-03 14:26

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ACCORD DE SUBVENTION – GC-2930 entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et Parcs Canada afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada »

CONTENU

CONTEXTE

En 2025, le Canal-de-Lachine célèbre le 200^e anniversaire de son ouverture. Construit entre 1821 et 1825, le canal a été élargi à deux reprises dans les années 1840 et 1870. Berceau de l'industrie canadienne, le canal a marqué l'évolution de Lachine. Fermé à la navigation en 1970, il est réouvert à la navigation de plaisance au début des années 2000. Bien que le canal traverse plusieurs arrondissements de la ville de Montréal, l'arrondissement de Lachine est le seul doté de vestiges des trois grandes phases de l'évolution du canal. En bordure de la promenade Père-Marquette, cette section du canal demeure la seule trace de cette construction de 1825.

L'Arrondissement souhaite commémorer cet anniversaire d'importance en proposant une programmation patrimoniale, culturelle et de loisir, durant la fin de semaine du 13 et 14 septembre 2025, sur la promenade du Père-Marquette, pour les citoyennes et citoyens de notre communauté, les amateurs d'histoire et de patrimoine de l'agglomération montréalaise ainsi que les visiteurs intéressés par cette célébration commémorative

L'agence Parcs Canada souhaite accorder une subvention de 5 000 \$ à l'arrondissement de Lachine pour la mise en oeuvre du projet Célébration du 200^e anniversaire du Canal-de-Lachine, dans le cadre de leur programme de subventions et de contributions de catégorie générale. Le Programme de contributions de catégorie générale (PCCG) de Parcs Canada est un instrument de financement établi afin de fournir des fonds au moyen de paiements de transfert aux bénéficiaires admissibles qui, en raison de leur expertise ou de leur compétence, sont les mieux positionnés pour réaliser certaines activités ou certains résultats en particulier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'accord de subvention devra respecter les dispositions du décret 1852-2024 adopté le 18

décembre 2024, visant à exclure de l'application de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* certaines ententes de financement de moins de 100 000 \$.

Conséquemment, l'arrondissement de Lachine pourra conclure l'accord de subvention avec l'agence de Parcs Canada dans le cadre du programme de subventions et de contributions de catégorie générale, pour la réalisation de l'événement Célébration du 200^e anniversaire du Canal-de-Lachine.

En vertu des exigences dudit décret l'Arrondissement doit transmettre une copie certifiée conforme de la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement pour autoriser la conclusion d'une telle entente à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard trente jours après la signature de l'accord de subvention, et dans laquelle le conseil doit également confirmer que cet accord respecte le dispositif du présent décret, n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration.

JUSTIFICATION

Le montant de 5 000 \$ financera partiellement des activités prévues pour commémorer le 200^e anniversaire du Canal-de-Lachine.

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation exige qu'une résolution du conseil de l'arrondissement soit transmise trente jours après la signature de l'accord de subvention joint au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme d'aide financière Le Programme de contributions de catégorie générale (PCCG) de Parcs Canada de l'agence Parcs Canada finance une partie de la programmation de cette commémoration pour un montant total de 5 000 \$.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte à la vision de Montréal 2030 en célébrant son histoire et sa culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plan de communication à l'été 2025.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
Agent culturel

Tél : (514) 267-5130
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Tél : (514) 639-2245
Télécop. :

Le : 2025-02-25